

## **POLITIQUE DES JARDINS**

**Pays: France**

**Nom du «correspondant jardin»:**

Marie-Hélène Bénétière, chargée de mission parcs et jardins, direction générale des patrimoines, ministère de la culture et de la communication

182, rue Saint-Honoré – 75001 Paris

Tel : 01 40 15 32 06

e.mail : marie-helene.benetiere@culture.gouv.fr

### **1. Institution(s) responsable(s) des jardins**

Ministère de la culture et de la communication

182 rue Saint-Honoré

75001 Paris.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Monuments-historiques-Espaces-protéges/Intervenir-sur-un-monument-historique/Focus/Parcs-et-jardins>

### **2. Autres acteurs : associations professionnelles, réseaux, société civile, autres acteurs, etc.**

a) Société nationale d'horticulture de France (SNHF)

84 rue de Grenelle – 75007 PARIS

Tel: 01 44 39 78 78

<http://www.snhf.org/>

La Société Nationale d'Horticulture de France est une association créée en 1827 pour permettre à des passionnés de plantes et de jardins d'échanger leurs connaissances. Elle réunit ses adhérents autour de valeurs comme le partage, le respect du végétal et plus globalement de l'environnement. Son objectif est de diffuser la culture et les savoir-faire horticoles.

b) Fédération Française du Paysage (FFP)

4 rue Hardy – 78000 VERSAILLES

Tel : 01 30 21 47 45

<http://www.f-f-p.org/fr/>

La Fédération Française du Paysage est l'organisation représentative de la profession de paysagiste concepteur. Elle regroupe plus de 650 membres, ses préoccupations concernent autant les débats sur le Paysage que la valorisation de la profession. C'est une structure d'accueil capable de prendre en compte toutes les évolutions en matière de qualification, de formation, d'éthique et de déontologie, de développement.

c) HORTIS – les responsables d’espaces nature en ville

55 rue Jean-Baptiste Corot – 18000 BOURGES

Tel : 06 26 92 29 14

[http://www.hortis.fr/hortis\\_infos.php](http://www.hortis.fr/hortis_infos.php)

Cette association de gestionnaires de jardins et espaces verts publics est un regroupement professionnel créé en 1936 par Eugène Le Graverend. Son objectif est de fédérer des professionnels engagés dans leurs missions en leur offrant des opportunités d’échanges et de capitalisation d’expertises. Ce réseau professionnel œuvre pour la promotion de la nature en ville, en conjuguant paysage et biodiversité en répondant aux besoins d’aménité des citoyens. L’association édite une revue trimestrielle « De ville en ville » et organise un congrès annuel

### **3. Législation en vigueur dans votre pays**

En tant qu’immeubles, les parcs et jardins ayant un intérêt historique, artistique ou architectural, peuvent bénéficier de la protection au titre des monuments historiques en application du code du patrimoine (livre VI, titres I et II). Deux niveaux de protection existent : le classement ou l’inscription, le classement étant le plus haut niveau de protection.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/54969/426512/version/2/file/jardin%20-%202012%20-%20026%20-%20Protection%20jardin%20mH%20-%20document%20m%C3%A8re%2028%2008%202012%20pdf.pdf>

### **4. Protection : nombre de jardins, niveaux de protection, statut (public/privé),**

a) Jardins protégés: oui /non. Si oui, niveau de protection: Oui.

b) Nombre de jardins: 2339 jardins protégés au titre des monuments historiques dont 612 jardins classés et 1727 jardins inscrits.

2339 jardins protégés au titre des monuments historiques dont 473 jardins publics et 1815 jardins privés.

### **5. Inventaire(s) des parcs et jardins:**

4 700 parcs et jardins inventoriés. Les pré-inventaires de jardins ont débuté en 1981 à l’initiative du ministère de l’équipement (Mission Paysage de la sous-direction des espaces protégés), puis ont été repris par les ministères de l’environnement et par celui de la culture en 1985. Ces trois ministères se partageant, alors, la tutelle des jardins historiques. Soixante-quatre départements ont été couverts, 15 régions sont totalement pré-inventoriées et 8 régions le sont partiellement. 4 700 jardins ont ainsi été étudiés. La volonté de faire connaître les résultats de ces enquêtes a été un enjeu du ministère de l’écologie et du développement durable ainsi que du ministère de la culture qui ont organisée la numérisation de ces pré-inventaires. Ce travail a été mis à la disposition du public en 2004 grâce à un versement des données sur la base documentaire Mérimée du site Internet du ministère de la culture.

## 6. Informations en ligne : inventaires, bases de données, systèmes/outils cartographiques existants, photos, etc.

- Pré-inventaire des parcs et jardins. Au début des années 1980, une opération de recensement des « jardins d'intérêt botanique, historique ou paysager » a été mise en œuvre, révélant l'immense richesse en parcs et jardins de la France. Cette démarche permet de consulter plus de 4 700 fiches sur les parcs et jardins recensés, indexées dans la base documentaire informatique Mérimée. Base Mérimée : [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee\\_fr?ACTION=RETOUR&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=RETOUR&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P)
- Atlas des patrimoines : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>. L'atlas des patrimoines est un accès cartographique (par la localisation) à des informations culturelles et patrimoniales. Les jardins protégés au titre des monuments historiques ainsi que les jardins labellisés « jardin remarquable » y sont progressivement intégrés.
- Archives des parcs et jardins. Une enquête sur les archives des parcs et jardins et de leurs concepteurs pour dresser un état des lieux des fonds d'archives, puis déterminer les fonds menacés pour les protéger a été effectuée. Cette enquête a permis de réaliser un guide des sources à destination des chercheurs. Les résultats sont consultables sur le [portail européen des archives \(APEX\)](#).

## 7. Formation : structures existantes, niveaux de formation, spécialisations, etc.

- a) Nom de la formation: Cycle histoire de l'art des jardins  
Formation continue: oui  
Nom de l'organisme de formation: Ministère de la culture et de la communication  
Spécialisations: Initiation à l'histoire de l'art des jardins  
Jardin régulier de l'Antiquité au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle  
Jardin régulier du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle  
Jardin irrégulier du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle  
Jardin irrégulier du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle
- b) Nom de la formation: Lecture de paysage  
Formation continue: oui  
Nom de l'organisme de formation: Ministère de la culture et de la communication
- c) Nom de la formation: Formations réservées aux jardiniers  
Formation continue: oui  
Nom de l'organisme de formation: Ministère de la culture et de la communication  
Spécialisations: Formation « espaces couverts »  
Formation « espaces découverts »

Formation « Plan de gestion jardin »

- d) Nom de la formation: Master « Jardins historiques, patrimoine, paysage »

Formation continue: oui

Nom de l'organisme de formation: École nationale supérieure d'architecture de Versailles  
et Université Paris I Panthéon-Sorbonne  
([http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=etudes&categorie=etudes\\_masters\\_speciales#master1](http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=etudes&categorie=etudes_masters_speciales#master1))

## 8. Sensibilisation:

- a) Nom de la manifestation: Rendez-vous aux jardins

Niveau: national

Dates: 1<sup>er</sup> week-end de juin

Publics visés: tous publics

La prise de conscience de la richesse patrimoniale des jardins, a suscité de nombreuses initiatives privées puis publiques pour faire connaître et rendre accessible ce patrimoine. Depuis 2003, la manifestation *Rendez-vous aux jardins* se déroule le premier week-end de juin dans chaque région et se poursuit parfois pendant toute la saison estivale. Cette manifestation rassemble plus de 2 000 parcs et jardins qui ouvrent leurs portes au public, pour certains de manière exceptionnelle, et qui proposent des animations diverses. Elle se décline suivant un thème qui change chaque année et qui fait l'objet de journées d'étude dont les actes sont consultables en ligne.

Sites Internet: <http://rendezvousauxjardins.culturecommunication.gouv.fr/>

- b) Nom de la manifestation: Adoptez un jardin

Niveau: national

Dates: année scolaire

Publics visés: public scolaire

L'opération *Adoptez un jardin* concerne les élèves de classes primaire, du collège et des établissements d'enseignement agricole. Elle vise à sensibiliser les publics scolaires à l'art et à l'histoire des jardins, mais aussi au paysage, à l'urbanisme, à l'environnement. L'étude du jardin doit fournir de multiples occasions de mise en œuvre d'activités d'observation, d'analyse et d'expression en relation avec les disciplines enseignées, et solliciter l'intervention de spécialistes (jardinier, paysagiste, botaniste, architecte, urbaniste, archéologue, historien), et d'artistes (plasticien, chorégraphe, musicien ...).

Site Internet:  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/55015/426770/version/2/file/jardin%20-%202012%20-%202009%20-%20Adoptez%20un%20jardin%20-%20document%20m%C3%A8re%2028%2008%202012%20.pdf>

- c) Autre opération de sensibilisation: Le [portail histoire des arts](#) est conçu pour la communauté éducative et pour les amateurs d'art. Les repères chronologiques pour l'art des jardins embrassent la période de l'Antiquité jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle.

## 9. Outils terminologiques existants

- a) Glossaire/thésaurus: oui (monolingue)

- *Thésaurus de la désignation des oeuvres architecturales et des espaces aménagés*, Paris: Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013 ([http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/search?SearchText=thesaurus&SearchButton=&node\\_id=66](http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/search?SearchText=thesaurus&SearchButton=&node_id=66))
- Marie-Hélène Bénétière, *Jardin – vocabulaire typologique et technique*. « Principes d'analyse scientifique », Paris : Éditions du Patrimoine, 2000, 428 pages, 700 illustrations.
- *Système descriptif de l'architecture*, « Documents & méthodes » n°7, Paris : Inventaire général du patrimoine culturel, Ministère de la Culture et de la Communication, 1999, 264 pages.

## 10. Bibliographie : ouvrages de référence, actes de colloques, revues spécialisées, etc. (Liste d'ouvrages, actes de colloques, etc ou lien(s) internet de référence)

Le site internet du ministère de la culture met à la disposition de tous un grand nombre de documents pratiques :

- [Bibliographie de l'art des jardins](#)
- [Liste des bibliothèques spécialisées](#)
- [Liste des écoles de paysage en France](#)
- [Actes du séminaire de Barbirey-sur-Ouche « Quels projets aujourd'hui pour les jardins anciens »](#)
- [Liste des correspondants jardins dans les DRAC](#)
- [Étude sur le comportement et propositions de gestion des arbres conduits en forme architecturée subissant un abandon de tonte](#)
- [Les jardiniers d'art](#)
- [Gérer un jardin remarquable](#)
- [Composer avec la tempête dans un parc remarquable](#)
- Le [plan de gestion](#)

## 11. Autres actions

### Valorisation

Le [label « Jardin remarquable »](#) a été mis en place en 2004 pour les parcs et jardins

ouverts au public qui présentent un grand intérêt sur le plan de l'histoire, de l'esthétique ou encore de la botanique, cet intérêt se doublant d'un entretien exemplaire mais respectueux de l'environnement, ainsi que d'un accueil attentif du visiteur. On compte fin 2015, plus de [420 jardins labellisés](#), qui témoignent de la qualité, de la diversité et de la grande richesse de nos jardins. Ce label est accordé pour une durée de 5 ans.

Les commémorations nationales ont permis de mettre à l'honneur en 2011, Édouard André (1840-1911) et André Le Nôtre (1613-1700) en 2013.

Le [Conseil national des parcs et jardins](#) a été créé en 2003 c'est une instance de conseil auprès du ministre de la culture et de la communication. Il se compose d'une trentaine de membres représentant les administrations, les collectivités territoriales, le secteur privé et des personnalités qualifiées.